



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

le 22 juin 2016

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2015.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2015.

Fondation du Musée suisse du jeu

Vœux

Un balisage serait nécessaire depuis la gare de La Tour-de-Peilz jusqu'au Musée. Ceci a été envisagé lors de la réalisation de la place des Anciens-Fossés, mais rien n'a été réalisé à ce jour.

Un balisage serait également nécessaire depuis le quai à Entre-deux-Villes, pour que les Veveysans et les touristes ne fassent pas demi-tour à cet endroit.

Réponse

Dans le cadre du projet Enjoy Vevey, un totem (grand panneau d'information) sera installé à la hauteur du débarcadère et un autre au début du quai Roussy, à la hauteur des places de parc pour les cars. Ils indiqueront, notamment, la balade sur le quai Roussy et le Musée suisse du jeu. En outre, trois « totems » supplémentaires seront disposés sur le territoire de la Commune : l'un à la gare, le deuxième sur la Maison de commune et le dernier au Port. Un panneau de format plus réduit, installé à la sortie du parking des Remparts, guidera les hôtes de passage vers le « totem » de la Maison de commune.



Visite N° 4 – Anciens-Fossés

Vœu

La Cogest demande à la Municipalité de chercher des solutions de parcage couvert et en suffisance pour les vélos afin de favoriser la mobilité douce vers ce nouveau lieu de rencontre.

Réponse

Le nombre de places de stationnement pour vélos sur la place des Anciens-Fossés est pour l'instant suffisant. Par contre, seules les places situées à proximité du couvert d'accès aux ascenseurs sont protégées des intempéries.

Un couvert supplémentaire sera étudié pour les places se trouvant devant la piscine. Celui-ci devra cependant respecter l'architecture de la place et permettre une intégration appropriée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 6 juin 2016

